



MAIRIE
DU
GRAND-PRESSIGNY
INDRE-ET-LOIRE

**DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
COMMUNE DE LE GRAND PRESSIGNY**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE GRAND PRESSIGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2025

Date d'affichage : 20 août 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 / Présents : 11 / Représentée : 1 / Votants : 12

Présents : M. Christophe LE ROUX, M. Claude VÉRON, M. Richard DECHARTE, M. Nicolas VENAULT, M. Daniel KUSINSKI, Mme Élodie MOUTAULT (arrivée : 19h34), M. Thierry VÉRON, Mme Francine GUÉRIN, Mme Karine JOUTEUX, Mme Laura MARQUANT, M. Francis BRUÈRE.

Absents : Mme Séverine DECHARTE-SOUVERAIN, M. Ludovic BLARD.

Absent excusé non représenté : M. Cédric GAGNEPAIN.

Absente excusée représentée par pouvoir : Mme Maylinda FANET a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX.

M. Nicolas VENAULT a été désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 🗳️ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2025,
- 🗳️ Présentation du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes Loches Sud Touraine,
- 🗳️ Location du logement communal sis 14 Grande Rue à compter du 1^{er} septembre 2025 : fixation du montant du loyer,
- 🗳️ État des décisions,
- 🗳️ Questions diverses.

- *Nombre de votants au début de la séance : 11 votants* -

DÉLIBÉRATION N° 26-08-2025-01

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

5.2 – Fonctionnement des assemblées

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

🗳️ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2025.

- *Conseil municipal du 26 août 2025* -

DÉLIBÉRATION N° 26-08-2025-02

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

5.7 – Intercommunalité

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2024 de la communauté de communes Loches Sud Touraine au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

- ✚ **PREND ACTE** du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

DÉLIBÉRATION N° 26-08-2025-03

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SIS 14 GRANDE RUE À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 : FIXATION DU MONTANT DU LOYER

3.3 – Locations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au 1^{er} étage du 14 Grande Rue sera proposé à la location dès le 1^{er} septembre 2025. Il s'agit d'un T2 (une chambre), d'une surface habitable de 40 m², avec un garage et une dépendance se trouvant dans la cour intérieure.

Afin de pouvoir louer ce logement, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ **DÉCIDE** de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2025, le loyer mensuel du logement situé au 1^{er} étage du 14 Grande Rue à la somme de 230 € (deux cents trente euros). Ce dernier sera réglé au 1^{er} de chaque mois au Trésor Public,
- ✚ **DIT** que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à venir pour ce logement et les pièces nécessaires à la bonne gestion de cette location.

ÉTAT DES DÉCISIONS

➤ **Décision n° 2025-20 portant sur des travaux de réfection de la voirie communale**

Il est décidé de retenir les devis de l'entreprise VERNAT Travaux Publics

- d'un montant de 19 550,00 € H.T. pour la réfection de la voirie au lieu-dit Le Grand Savigny,
- d'un montant de 27 390,00 € H.T. pour la réfection de la voirie au lieu-dit Les Boutinières,

- **Décision n° 2025-21 portant sur la concession de terrain à Monsieur et Madame Jérôme ELIOT dans le cimetière communal**
Il est décidé une concession de 50 ans dans le cimetière communal au nom de Monsieur et Madame Jérôme ELIOT, pour 450 €.
- **Décision n° 2025-22 portant sur la fourniture et la pose de deux buts pour le terrain de football**
Il est décidé de retenir le devis de la société NOUANSPORT d'un montant de 5 516,00 € H.T.
- **Décision n° 2025-23 portant sur la concession de terrain à Monsieur Guy DOIDY dans le cimetière communal**
Il est décidé une concession de 30 ans dans le cimetière communal au nom de Monsieur Guy DOIDY, pour 250 €.
- **Décision n° 2025-24 – Droit de préemption**
Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 13 Grande Rue (parcelles AI n° 433 et 434) appartenant à la SCI de la Grande Rue.
- **Décision n° 2025-25 – Droit de préemption**
Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 33 Grande Rue (parcelles AH n° 94 et 102) appartenant à Monsieur et Madame Patrice VEZIN.

QUESTIONS DIVERSES


Monsieur le Maire

- expose que Madame Solène FILLON, psychologue - praticienne en hypnose, va s'installer le 15 octobre prochain à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.
- revient sur le dossier de demande de subvention qui a été déposé au titre de la DETR 2025 pour le remplacement de la sirène d'alerte à la population. Ce dernier n'a pas été retenu. Il propose donc de le présenter à nouveau en 2026.
- précise qu'une présentation sur le don d'organes aura lieu le samedi 20 septembre prochain à 11h à la salle des fêtes.
- rappelle qu'à l'occasion de la campagne « Octobre Rose », le groupe de marche « Les Duracelles » se mobilise à nouveau en organisant quatre parcours de marche le 4 octobre.
- dit que le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 30 septembre à 19h30 à la Mairie.

 **Monsieur Claude VÉRON** informe que la manifestation La Zarbi' Cyclette se déroulera le samedi 27 septembre à Descartes, avec un pot sur Le Grand Pressigny vers 10h-10h30.

Madame Laura MARQUANT

- interroge Monsieur le Maire sur le recrutement d'un nouveau Maître-nageur sauveteur pour la saison estivale 2025/2026. Monsieur le Maire répond que deux candidatures ont déjà été reçues.
- demande quand la Maison de Santé Pluriprofessionnelle sera inaugurée. Monsieur le Maire explique qu'il est préférable d'attendre que toutes les subventions obtenues soient versées.

 **Madame Karine JOUTEUX** déplore la présence de nombreux détritiques et encombrants à l'entrée du lotissement des Velours.

- ✚ **Monsieur Francis BRUÈRE** souhaite connaître la fréquentation de la piscine et du camping. Monsieur le Maire dit qu'un bilan sera fait lors d'un prochain Conseil Municipal.
- ✚ **Monsieur Thierry VÉRON** explique que les colonnes à verres n'ont pas pu être vidées par les services de la communauté de communes suite à une panne de camion. Le nécessaire sera fait dans les jours à venir.
- ✚ **Madame Francine GUÉRIN** signale que le panneau sens interdit qui se trouve en bas de la rue du Donjon a été légèrement touché par un véhicule. Un repositionnement est nécessaire afin d'éviter tout désagrément.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h09.

Liste des délibérations de la séance du 26/08/2025

Numéro d'ordre : 1

Numéro de la délibération : 26-08-2025-01

Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2025

Numéro d'ordre : 2

Numéro de la délibération : 26-08-2025-02

Objet de la délibération : Présentation du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes Loches Sud Touraine

Numéro d'ordre : 3

Numéro de la délibération : 26-08-2025-03

Objet de la délibération : Location du logement communal sis 14 Grande Rue à compter du 1^{er} septembre 2025 - Fixation du montant du loyer

Liste des membres présents à la séance du 26/08/2025

M. Christophe LE ROUX, M. Claude VÉRON, M. Richard DECHARTE, M. Nicolas VENAULT, M. Daniel KUSINSKI, Mme Élodie MOUTAULT (arrivée : 19h34), M. Thierry VÉRON, Mme Francine GUÉRIN, Mme Karine JOUTEUX, Mme Laura MARQUANT, M. Francis BRUÈRE.

Procès-verbal approuvé le 30 septembre 2025

**Le Maire,
Christophe LE ROUX**



**Le secrétaire de séance,
Nicolas VENAULT**

